



# MAIRIE DE MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

1 Place de la Mairie -Mittainvilliers

28190 MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Tél 02.37.22.48.06

Adresse mail : [contact@mittainvilliers-verigny.fr](mailto:contact@mittainvilliers-verigny.fr)

Mairie Annexe : 16 rue de l'École -Vérigny

Département d'Eure et Loir - Arrondissement de Chartres - Canton d'Illiers-Combray

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 novembre 2025 à 20h30

Convocation du 29 octobre 2025

Le 4 novembre deux mil vingt -cinq à 20h30,

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en Mairie de Mittainvilliers-Vérigny, sous la présidence de Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames BAILLAU Amélie, DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUNIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie. Messieurs AME Laurent, de BOUILLET Pierre, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David, METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.

**Était absents excusés :**

Madame COULON Gwénaëlle, pouvoir à Monsieur LHOTE David. Messieurs BAILLAU Brice, pouvoir à Madame BAILLAU Amélie, BOUTICOURT Damien

Formant la majorité des membres en exercice

Madame DROCHON Véronique est nommée Secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été déclarée publique.

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte et soumet le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2025 à l'approbation de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### ➤ Informations et décisions du Maire :

Monsieur le Maire souhaite débuter ce Conseil Municipal en rendant hommage à Monsieur Claude DASSIER, ancien Maire de Fontaine-la-Guyon, récemment décédé, et rappelle son action pour sa commune et le territoire.

#### • État Civil :

Monsieur le Maire fait le point sur l'état civil depuis le début de l'année 2025.

- 7 reconnaissances anticipées ;
- 13 naissances en dehors de la commune ;
- 3 mariages ;
- 4 PACS ;
- 1 décès ;
- 2 décès en dehors de la commune ;

- 1 changement de nom.

- **Urbanisme :**

Monsieur le Maire fait le point sur l'urbanisme au 27 octobre 2025

Dossiers	Année 2025	Dont instruction en cours
Permis de construire (PC)	8	1
Déclaration préalable (DP)	18	1
Permis de démolir (PD)	0	0
Certificat d'urbanisme (CUA)	16	1
Certificat d'urbanisme (CUB)	2	0
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)	5	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis de construire modificatif a été accordé.

- **Arrêtés du Maire:**

Monsieur le Maire liste les arrêtés non individuels pris depuis le dernier conseil. Ces arrêtés ont été transmis au préalable aux membres du conseil municipal. Les arrêtés du Conseil Départemental et de la Préfecture ont également été fournis.

Numéro	Demandeur	Objet	Type	Date
2025_40	JOHN Marie Claude	Vide Maison	Vente au déballage	28/10/2025

- **Informations Extérieures :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les documents suivants ont été transmis aux conseillers en amont de la présente session.

- Accidentologie : Juillet et août 2025
- Journal de la délégation militaire : Octobre 2025

- **Fonds de Péréquation 2025 :**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental concernant l'attribution par la Commission Permanente du Conseil Départemental d'une somme de 18 593,13 € à la commune au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutation.

Monsieur le Maire rappelle que cette taxe apparaît lors des mutations des biens immobiliers, communément appelées de manière impropre « hypothèque » et que sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc.).

Un courrier de remerciements a été envoyé.

- **Remerciements Associations :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les associations soutenues financièrement par la commune (APE, Bien Vivre à Vérigny, les Boules de Vérigny, Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fontaine-la-Guyon, Club de l'Amitié de Fontaine et de ses environs, Club de Badminton de Fontaine-la-Guyon, Club de Basketball de Courville-sur-Eure, Comité de Jumelage, Familles rurales de Dangers-Mittainvilliers-Vérigny, FNACA et les associations de chasseurs) ont remercié les élus pour les subventions accordées.

Monsieur le Maire réaffirme son attachement à ces associations qui améliorent le vivre-ensemble et précise que les demandes de subventions pour 2026 devront être adressées à la collectivité avant le 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire informe que l'association Bien Vivre à Vérigny organisera le Beaujolais Nouveau à la Vérymittaine le 21 novembre prochain, que le Club de l'Amitié de Fontaine-la-Guyon et de ses environs y organisera un thé dansant le 24 janvier 2026 et que le Comité de Jumelage tiendra son assemblée générale le 30 janvier 2026.

- **Contrôle URSSAF :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrôle d'assiettes sur pièces de l'URSSAF est en cours au titre de l'année 2023.

Monsieur le Maire rappelle que ces contrôles sont généralement aléatoires et que l'ensemble des pièces demandées a été transmis.

Monsieur le Maire fera un bilan auprès du Conseil Municipal à l'issue de ces opérations.

- **Rétrocession du lotissement du Clos :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas eu d'échanges avec la société Tervill depuis l'échange de mails du 8 septembre dernier.

Monsieur le Maire rappelle sa volonté d'une rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement dans le cadre de la convention de 2007, sous réserve de conformité des réseaux. Cette mise en conformité devra se faire aux frais exclusifs de l'aménageur Tervill selon les prescriptions de Chartres Métropole.

Monsieur le Maire indique qu'il échangera à nouveau avec les colotis en amont de leur prochaine assemblée générale.

- **Suivi des projets :**

- **RD 148 –Mittainvilliers– panneaux.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le panneautage définitif à Mittainvilliers sera mis en place prochainement. La limitation à 30 km/h, obligatoire avec ce type d'aménagement, sera également matérialisée par un marquage au sol.

- **RD 148 –Place du Calvaire.**

Monsieur le Maire indique, après avis de la Commission Aménagement du Territoire du 20 octobre dernier, avoir validé le devis de l'entreprise HL Création pour l'abattage et le retrait de la souche du cèdre mort de la Place du Calvaire à Châtenay pour un montant de 1980 € TTC. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont urgents au titre de la sécurité des biens et des personnes notamment au regard des risques liés aux tempêtes automnales et hivernales.

Monsieur LHOTE David indique que la partie non refaite de la place se dégrade rapidement.

Monsieur le Maire partage ce constat et indique qu'une reprise va être faite dans le cadre des travaux en cours.

Monsieur le Maire précise qu'il travaille à un projet d'aménagement de la place.

- **RD 148-Vérigny.**

Monsieur le Maire indique que les travaux d'enfouissement des réseaux secs ont débuté comme prévu le 13 octobre dernier suivis par les travaux de requalification de la voirie le 3 novembre pour une durée approximative de 2 mois.

Monsieur le Maire précise que l'éclairage de la rue du Château sera complété par un candélabre supplémentaire à l'entrée de la rue de l'École et qu'un mauvais tassement d'une ancienne tranchée (enfouissement réseau basse tension) va obliger les services du département à reprendre environ 50m de long sur 2 m de large de cette même rue.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que la modification du réseau d'eaux pluviales et des bordures de trottoirs à l'angle de ces deux rues, a conduit à refaire l'entrée charretière du 6 bis rue du Château à l'angle de ces deux rues.

Monsieur le Maire déclare que les réunions de lancement de chantier et les premières constations de travaux l'ont conduit à décider un renforcement et un élargissement du virage au niveau du 9 rue du Château.

Monsieur le Maire indique que les services de Chartres Métropole ont identifié d'éventuels branchements d'eau potable en plomb et prennent les mesures nécessaires pour les remplacer en respectant le calendrier du chantier.

Monsieur le Maire précise enfin que l'abaissement de deux bordures de trottoirs situées au 6 et 8 rue du Marché à Chatenay sera réalisé en même temps afin de permettre aux riverains de rentrer facilement leurs véhicules chez eux, sans interrompre le fil d'eau par des aménagements personnels.

Monsieur de BOUILLE Pierre se félicite des travaux d'enfouissement et d'embellissement du bourg de Vérigny et remercie l'agent communal en charge du suivi de chantier de son implication.

Monsieur le Maire partage ce point de vue et insiste sur l'importance d'avoir un profil polyvalent dans l'équipe.

- **Maîtrise d'œuvre La Leu / Le Luat.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ses échanges avec la société Verdi sur les possibilités de réaménagement des hameaux du Luat et de la Leu.

Monsieur le Maire indique avoir présenté les premières hypothèses de travail lors de la Commission Aménagement du Territoire du 20 octobre dernier afin de répondre à la fois à une problématique routière notamment en matière de vitesse mais également proposer une meilleure gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire précise que la maîtrise d'œuvre sur le hameau de la Leu, plus complexe, n'est pas encore à un stade satisfaisant.

Monsieur le Maire regrette le faible nombre d'élus présents lors de la Commission Aménagement du Territoire du 20 octobre dernier et espère une plus forte mobilisation lors des prochaines afin d'éviter des situations similaires à celles rencontrées pour la requalification de Mittainvilliers.

- **Rue des Poteries- La Croix.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la grille en place, à proximité de l'arrêt de bus de la Croix, n'a pas une capacité d'engouffrement suffisante pour absorber les eaux présentes dans le croisement lors de fortes précipitations ce qui présente un risque pour la sécurité et peut entraîner un écoulement des eaux pluviales en domaine privé.

Monsieur le Maire a donc demandé un chiffrage à l'entreprise Pigeon, qui a réalisé les travaux de cette rue et qui intervient à Vérigny pour le remplacement du tampon actuel par une grille ronde en milieu de route.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition est de 692,27€ HT (soit 830,72 € TTC) et qu'au vu des risques encourus, il a validé ce devis et a demandé une intervention rapide à l'entreprise.

- **Cimetières.**

Madame DROCHON Véronique fait un point d'avancement sur les travaux en cours en indiquant que les sépultures des soldats morts pour la France, identifiées lors de la procédure, sont désormais refaites et permettront un hommage lors des prochaines cérémonies.

Madame DROCHON Véronique, indique également que Monsieur le Maire a validé un devis pour le nettoyage et le rechampissage du Monument aux Morts de Mittainvilliers pour une somme de

2174,20 € HT (pas de TVA) qui sera intégrée au projet général et bénéficiera donc d'un subventionnement à 60%.

Madame DROCHON Véronique informe le Conseil Municipal que la Commission Aménagement du Territoire du 20 octobre dernier a validé le devis de l'entreprise Actu'Paysage d'un montant de 4 595 € HT (soit 5 514 € TTC).

Madame DROCHON Véronique précise que le choix de faire appel à un prestataire extérieur a été fait suite à une étude comparative, technique et financière, avec une réalisation en régie. Par ailleurs, Madame DROCHON Véronique indique que ces travaux sont intégrés au projet général et bénéficieront donc d'un subventionnement à 60% des montants et de la récupération de la TVA via le FCTVA.

- **Église.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que comme indiqué, lors du dernier Conseil Municipal, la commission relative aux subventions liées au Plan Église du Conseil Départemental a accordé une subvention de 7 933€ à la commune qui s'ajoute aux 15 866,05€ de subventions de la DRAC afin de financer à hauteur de 75 % le diagnostic de l'église Saint Rémy, soit un reste à charge de 7 933 € HT.

En conséquence, Monsieur le Maire déclare avoir engagé le devis validé en décembre dernier (délibération 2024/28) auprès de l'architecte du patrimoine Matthieu GILLET.

Madame DROCHON Véronique indique que les opérations de diagnostic de l'église Saint-Rémy de Vérigny ont débuté par la réalisation des relevés notamment par drones.

- **Mairie/MFS.**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de l'intervention d'un plombier les branchements de sortie des WC vers le nouvel ANC ont été déclarés conformes.

Monsieur le Maire informe également qu'un devis est en cours pour la réfection des toitures de la mairie et qu'il sera présenté lors d'une commission dès qu'il sera reçu, si possible pour une demande de subvention au titre de l'année 2026.

• **Rapport Activités Chartres Métropole :**

Monsieur le Maire rappelle que la présentation du rapport d'activités de Chartres Métropole était organisée le 8 octobre dernier et regrette que peu d'élus de la commune y aient participé. Monsieur le Maire souligne l'importance des services de l'agglomération dans le financement et le fonctionnement quotidien de la commune et qu'il lui semble utile que les élus soient parfaitement informés du rôle cette structure.

• **Maison France Services :**

Monsieur le Maire revient sur la participation de la Maison France Services aux Journées Nationales France Services du 6 au 17 octobre dernier et notamment les actions liées à la semaine d'information sur la santé mentale en collaboration avec le Contrat Local de Santé de Chartres Métropole :

- Mercredi 8 octobre : 10 h-12 h et 14 h-16 h : Journée découverte Snoezelen (19 participants)
- Jeudi 16 octobre 14 h : Atelier Yoga (5 participants)
- Vendredi 17 octobre : 9 h-12 h : Atelier Snoezelen (14 participants)

Monsieur le Maire se félicite du succès de ces actions et espère que cela participera au rayonnement de la structure.

Monsieur le Maire annonce que la Maison France Services accueillera la 1ere réunion des conseillers MFS de l'arrondissement de Chartres le jeudi 27 novembre matin.

Monsieur le Maire tient à féliciter les agents MFS et notamment Madame Sabrina AUGUSTINE pour son engagement quotidien aux services des habitants du bassin de vie tout en regrettant le manque de relai des communes concernées.

• **Visite de la Secrétaire Générale de la Préfecture du 16 octobre 2025 :**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des Journées Nationales France services, Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture a effectué une visite de la Maison France Services et de la Commune.

Monsieur le Maire détaille le programme de cette visite :

- Participation à l'atelier yoga
- Visite de la Mairie/Maison France Services (guichet unique, transition environnementale)
- Visite de la parcelle AH 116 et réflexions urbanistiques liées.
- Présentation des travaux du cimetière de Mittainvilliers (Monument, Tombes des soldats Morts pour la France, Cavurnes)
- Visite du cimetière et de l'église de Vérigny avec échanges sur les travaux à venir.
- Visite de la Vérymittaine et de l'appartement.
- Présentation de la Commune.
- Discussion autour des thèmes suivants :
  - Libre administration des communes.
  - Charges et responsabilités des communes et des élus locaux.
  - Subventions.
  - Confiance aux élus locaux.
  - Soutien au monde rural et agricole / Développement durable.
  - Routes.
  - Ecoles.
  - Accès aux soins / Désertification médicale
  - Accompagnement de la dépendance et de nos aînés isolés.
  - Urbanisation.

Monsieur le Maire salue la qualité des échanges avec Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture notamment pour les soutiens techniques et financiers et remercie Madame DROCHON Véronique de sa présence lors de cette visite ainsi que Monsieur AME Laurent qui a pu participer aux échanges à la Vérymittaine.

• **PLU :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission PLU, dont le compte rendu a été transmis aux élus, s'est tenue le 7 octobre dernier. Son objet était un travail fin sur le zonage et la définition des orientations d'aménagement et de programmation et invite les conseillers à participer autant que faire se peut à ces échanges dont le prochain est programmé le 9 décembre à 18h.

Monsieur le Maire rappelle le choix des élus de ne pas organiser la réunion publique d'information préalable à l'arrêté du projet, en raison de la période de réserve prélectorale. Le travail autour du PLU reprendra donc au cours du second trimestre 2026 à la suite des élections municipales avec la consultation des personnes publiques associées, suivi de l'enquête publique, qui aura lieu durant le troisième trimestre 2026.

• **Nettoyage de la commune :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une opération de nettoyage a eu lieu le 20 septembre dernier sous l'impulsion du Conseil Municipal des Jeunes.

Monsieur le Maire rapporte que, malgré une météo difficile, une vingtaine de personnes était présente pour nettoyer la commune.

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois Monsieur GIRARD Raymond pour son implication dans ce dossier ainsi que les membres du Conseil Municipal des Jeunes d'avoir répondu présents.

• **Fêtes et cérémonies :**

Madame GONDOUNIN Aurélie fait le bilan de la fête d'Halloween du 31 octobre dernier, à laquelle une centaine de personnes ont participé, profitant d'une activité ludique, d'un concours de déguisements et d'un goûter.

Madame GONDOUNIN Aurélie indique que la commission Animation du Territoire est en train de préparer la cérémonie du 11 novembre, le repas des Aînés et Noël le 14 décembre.

Madame GONDOUNIN Aurélie souhaite que les élus distribuent les invitations pour le Noël des enfants.

Monsieur le Maire remercie les élus de bien vouloir noter la date du 23 janvier 2026 pour la cérémonie des vœux.

• **Conseil Municipal des Jeunes :**

Madame GONDOUNIN Aurélie indique qu'une information a été récemment diffusée pour préparer les élections du CMJ qui auront lieu fin novembre 2025 pour une mise en place en décembre et une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Madame GONDOUNIN Aurélie informe le Conseil Municipal que seules 5 candidatures (dont 3 nouvelles) ont été enregistrées ce qui est insuffisant pour garder le même fonctionnement.

Madame GONDOUNIN Aurélie déclare qu'en conséquence, il est proposé aux élus actuels de prolonger leur mandat d'un an, tout en intégrant les nouveaux candidats.

Madame GONDOUNIN Aurélie explique que cette année supplémentaire permettra de trouver une nouvelle méthode de travail, plus ludique et plus didactique, et donc mieux adaptée aux attentes des jeunes.

Madame GONDOUNIN Aurélie souhaite féliciter les jeunes élus, qui ont mené à bien les après-midi jeux et le projet de mise en place des poubelles autour des mares.

Monsieur le Maire remercie les élus impliqués dans l'organisation du CMJ et explique que ce report permettra également à la nouvelle équipe municipale de décider de la poursuite ou non de cette assemblée de jeunes et, le cas échéant, d'en redéfinir le pilotage.

➤ **Convention ELI – Gestion des évacuations des eaux pluviales à Affonville (documents joints) .**

Préalablement à l'étude de la délibération, Monsieur DUBOIS Max informe le Conseil Municipal que la commune a reçu l'étude du projet pour la modification de la gestion de l'évacuation des eaux pluviales à Affonville.

Le projet proposé consiste à :

- Une extension du réseau pluvial sur 30 ml en 2 tronçons pour permettre de gérer le changement de direction
- D'infiltrer au maximum l'eau dans le sol grâce à la mise en place d'un puits drainant et d'une tranchée drainante en trop plein sur 23 ml (car la pente naturelle ne nous permet pas de rejoindre le fossé actuel)
- Le reprofilage sur 3 tronçons du fossé
- Le busage du fossé au droit de l'arrêt de bus
- La mise en place de plusieurs têtes d'aqueduc.

L'estimation des travaux pour l'ensemble du projet est de 29 907€ HT soit 35 888.40€ TTC auxquels il faudra ajouter les frais de MOE de ELI (4,1% en 2025 soit 1196.26€ HT soit 1435.53€ TTC).

Monsieur le Maire indique que face à l'obligation de réaliser ce projet (le réseau d'évacuation actuel très endommagé et est en terrain privé), il souhaite passer une convention de maîtrise d'œuvre avec les services d'ELI et présentera une demande de subvention au titre de l'année 2026 lors du prochain Conseil Municipal.

En parallèle, Monsieur le Maire invite la Commission Aménagement du Territoire à se positionner sur ce dossier afin de faire remonter d'éventuelles remarques à ELI durant la phase préparatoire.

Monsieur METIVIER Julien souhaite savoir si une demande de subvention sera faite pour ce projet.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Une délibération sera proposée en ce sens avec un plan de financement sollicitant nos partenaires habituels.

Monsieur le Maire précise que cette convention concerne uniquement la maîtrise d'œuvre et non les travaux en eux-mêmes pour lesquels une procédure d'appel d'offres sera bien évidemment mise en place en fonction des montants prévisionnels.

Madame BAILLAU Amélie s'interroge sur ce projet, le hameau d'Affonville étant partagé avec la commune de Thimert-Gâtelles.

Monsieur le Maire confirme ce partage mais précise que les eaux pluviales concernées par ce projet proviennent de constructions communales, à l'exception d'un aménagement agricole situé sur la commune de Thimert-Gâtelles. Monsieur le Maire précise que celui-ci devra également se conformer à la réglementation pour pouvoir continuer de rejeter ses eaux pluviales dans le réseau communal. Monsieur le Maire indique avoir pris attaché en ce sens avec la commune de Thimert-Gâtelles, mais sans obtenir de réponse pour le moment.

Madame DUBESSET Angélique souhaite savoir si le regroupement du hameau d'Affonville sur une seule commune est toujours d'actualité.

Monsieur le Maire explique que ce projet est aujourd'hui à l'arrêt, en raison de sa complexité administrative (une décision en Conseil des ministres étant nécessaire) et du peu d'implication de la commune de Thimert-Gâtelles.

Monsieur le Maire déclare que les problématiques liées à cette situation subsistent et qu'il est indispensable de gérer les eaux pluviales.

*Le Conseil Municipal passe à l'étude de la délibération :*

Monsieur le Maire rappelle que la présente assemblée a délibéré favorablement à l'adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie pour la mission voirie le 4 février 2021 (délibération 04/2021)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que des prestations *maîtrise d'œuvre « espace public »* sont proposées aux adhérents de la mission voirie d'Eure-et-Loir Ingénierie.

Cette assistance porte sur des opérations de travaux d'aménagement de l'espace public n'excédant pas 200 000€ HT de travaux.

Est entendu par « espace public » toutes zones ouvertes accessibles au public pour des activités sociales et récréatives et notamment : places, parcs, aires de jeux, cours d'écoles, cours de Mairie, allées de cimetière, cheminements piétons, voies douces, voies cyclables, voies vertes, requalification et/ou mise en valeur paysagère d'un site, restauration de mares, mise en œuvre de techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales (noues, fossés drainants, jardins de pluie...).

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées dans la convention ci-annexée.

En tant que maître d'œuvre, ELI assurera les missions suivantes : le cas échéant les études préliminaires ou études de diagnostic, les études d'avant-projet et de projet, la préparation du

dossier de consultation et assistance pour la conclusion des marchés de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance pour les opérations de réception.

Face à la nécessité de reprendre la gestion de l'évacuation des eaux pluviales du hameau d'Affonville, Monsieur le Maire indique avoir demandé un projet et un estimatif préalable de travaux à ELI.

Le projet proposé consiste à :

- Une extension du réseau pluviale sur 30 ml en 2 tronçons pour permettre de gérer le changement de direction.
- D'infiltrer au maximum l'eau dans le sol grâce à la mise en place d'un puits drainant et d'une tranchée drainante en trop plein sur 23 ml (car la pente naturelle ne permet pas de rejoindre le fossé actuel).
- Le reprofilage sur 3 tronçons du fossé.
- Le busage du fossé au droit de l'arrêt de bus.
- La mise en place de plusieurs têtes d'aqueduc.

L'estimation des travaux pour l'ensemble du projet est de 29 907€ HT soit 35 888.40€ TTC.

Le taux d'honoraire de la maîtrise d'œuvre fixé pour ce projet est de 4.1% du montant des travaux soit 1 196.26€ HT soit 1 435.53€ TTC

Ainsi, la commune de Mittainvilliers-Vérigny peut faire appel à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de ces travaux.

**VU** la délibération 04/2021,

**VU** l'adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie de la commune de Mittainvilliers-Vérigny,

**CONSIDERANT** que le réseau d'évacuation des eaux pluviales d'Affonville nécessitent des travaux de requalification,

**CONSIDERANT** l'estimatif des travaux,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- **S'ENGAGE** à verser les montants dus,
- **APPROUVE** la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer avec ELI.

Délibération 24/2025

### ➤ Tarification Banquet des Ainés.

En préambule Monsieur le Maire précise que le coût demandé aux participants extérieurs équivaut au prix du repas et qu'il en sera de même cette année.

Madame GONDOUNI Aurélie, Adjointe au Maire, expose :

Lors de la séance du conseil municipal du 8 octobre 2024, le conseil municipal a défini par une délibération les règles de tarification du banquet des ainés. Il convient de la mettre à jour pour le banquet 2025.

Ainsi, Madame GONDOUNI Aurélie, Adjointe au Maire rappelle les règles en vigueur : le repas est offert par la collectivité pour les personnes résidant sur la commune, à titre permanent ou occasionnel, ayant 65 ans ou plus ainsi qu'à leur conjoint déclaré (Époux, Pacsés, concubins déclarés, etc.) et, le cas échéant, à leur aide médicale. Le repas est également offert aux élus du conseil municipal. Afin de suivre l'évolution du coût d'un repas, une participation financière

de 39 euros sera demandée pour les personnes n'entrant pas dans les critères précédemment définis.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'offrir le repas du banquet des aînés aux personnes suivantes :

- Personnes résidant sur la commune, à titre permanent ou occasionnel, ou inscrite sur la liste électorale, de 65 ans ou plus ainsi qu'à leur conjoint déclaré (Époux, Pacsés, concubins déclarés, etc.) et, en cas de personnes le nécessitant, à leur aide médicale.
- Élus du conseil municipal
- Personnel communal

- **DÉCIDE** de demander une participation financière de 39 euros pour les personnes n'entrant pas dans les critères ci-dessus.

*Délibération 25/2025*

### ➤ Point budgétaire

La balance des comptes de la collectivité et le compte au trésor de la collectivité en date du 4 novembre 2025 (équivalent de la position bancaire de la commune) sont fournis ci-après.

Monsieur le Maire détaille les différentes lignes et notamment les excédents d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur le Maire se félicite des choix des élus lors de la création et du vote du budget qui s'avèrent réalistes et prudents malgré les craintes exprimées par certains élus lors du débat budgétaire.

Date : 04/11/2025 16:51
Balance générale 263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2025

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé (B1)	Reste engagé (B2)	Liquidé	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
<b>Investissement</b>										
Dépense	450 241,37 €	0,00 €	96 685,79 €	0,00 €	450 241,37 €	223 400,19 €	166 179,53 €	155 744,73 €	321 924,26 €	128 317,11 €
Recette	450 241,37 €	0,00 €	136 928,00 €	0,00 €	450 241,37 €	174 721,00 €	128 723,00 €	256 643,16 €	385 366,18 €	64 875,19 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	40 240,21 €	0,00 €	0,00 €			100 898,45 €	63 441,92 €	
Déficit						48 679,19 €	37 456,53 €			
<b>Fonctionnement</b>										
Dépense	571 421,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	571 421,84 €	0,00 €	0,00 €	349 367,11 €	349 367,11 €	222 054,73 €
Recette	571 421,84 €	0,00 €	37 121,84 €	0,00 €	571 421,84 €	0,00 €	0,00 €	496 023,07 €	496 023,07 €	75 398,77 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	37 121,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	146 655,96 €	146 655,96 €	
Déficit										
<b>Résultat</b>										
Excédent	0,00 €	0,00 €	77 362,05 €	0,00 €	0,00 €			247 554,41 €	210 097,88 €	
Déficit						48 679,19 €	37 456,53 €			

028013  
SGC CHARTRES



Exercice 2025

## 26300 MITTAINVILLIERS VERIGNY

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 04/11/2025

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses			22 624,61				22 624,61		22 624,61	
	Sous-total compte 472 :			61 465,83				61 465,83		61 465,83	
	Sous-total compte 47 :			617 702,86				617 702,86		629 725,86	12 023,00
	Total classe 4 :	5 157,00		1 031 590,15				1 036 747,15		3 504,00	
		600,98		1 044 676,87				1 045 277,85			12 034,70
515	Compte au Trésor	139 920,35		580 009,83				719 930,18		253 177,83	
	Sous-total compte 515 :	139 920,35		580 009,83				719 930,18		466 752,35	
	Sous-total compte 51 :	139 920,35		580 009,83				719 930,18		466 752,35	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	1 000,00		2 670,21				3 670,21		3 000,00	
	Sous-total compte 541 :	1 000,00		2 670,21				3 670,21		670,21	

Edition du 04/11/2025 04:11:54



Page 16/30

## ➤ Questions diverses

Monsieur LHOTE David souhaite savoir quand aura lieu l'ouverture de poste pour le remplacement de l'agent technique.

Monsieur le Maire indique que l'offre a été publiée entre la mi-septembre et début novembre et que les entretiens auront lieu prochainement pour un recrutement prévu au 1er décembre.

Monsieur le Maire indique que l'agent est actuellement en arrêt à la suite d'un accident de travail mais qu'il devrait revenir prochainement.

Monsieur ROUSSEAU Nicolas remarque que la RD 148 a finalement été faite jusqu'à Fontaine-la-Guyon.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative en expliquant que le Conseil Départemental a dû équilibrer un autre chantier et a décidé de réaliser ce tronçon.

Monsieur le Maire se félicite de la convention de rétrocession passée avec le Conseil Départemental qui a permis une amélioration sensible de la qualité de la voirie dans la commune durant ce mandat.

Monsieur DUBOIS Max partage cet avis.

Monsieur LHOTE David remarque que le plateau de Châtenay continue de se creuser.

Monsieur le Maire partage et évoquera à nouveau ce dossier avec les services du Conseil Départemental.

Monsieur LAVAU Jérôme souhaite savoir la date de mise en place des décorations de Noël.

Monsieur le Maire indique que cette mise en place aura lieu au début du mois de décembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus d'interventions sollicitées, la séance est levée à 21h23.